

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Dominique Rolle*

*Date de dépôt : 27 mai 2010*

## **Interpellation urgente écrite Chômeur : du prêt à exploiter ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans ma dernière interpellation urgente - IUE 933-A - déposée lors de la dernière plénière, je m'inquiétais déjà des conditions de travail et salariales des personnes employées - ex exploitées ! - dans le cadre des mesures cantonales au sein des diverses administrations de l'Etat. Les réponses apportées ne furent guère convaincantes.

Or, ces derniers jours, il m'a été communiqué que, pour faire face au retard accumulé depuis des années tout en respectant la mesure de réduction d'effectifs décidée par le Conseil d'Etat (-5%), l'Office des poursuites a employé en 2009 pas moins de 53 personnes en emploi temporaire pour la plupart à plein-temps pour des salaires dont le plus bas partirait de 1400 F par mois brut ; ce qui dans le privé ferait instantanément bondir tout syndicat digne de ce nom. La poudrière de l'AIG (Aéroport international de Genève) est là pour le rappeler.

Ingénieux système !

Nous constatons une fois de plus que le Conseil d'Etat a bel et bien mis en place, avec une efficacité inhabituelle, une politique d'emploi, ou devrait-on dire : «de sous-emploi» destinée à créer une authentique classe d'*Untermensch* sur le marché du travail public: d'un côté les employés réguliers dépendant de la loi B05, et, de l'autre, des nouveaux esclaves hors statuts mais corvéables à merci.

A côté de cela, les agences de placements les moins scrupuleuses passent pour des enfants de chœur !

Or, il est nécessaire de rappeler que le citoyen genevois attend de l'Etat une véritable politique sociale, humaine et responsable, afin de résorber le chômage en donnant la priorité à l'embauche pour ses résidents avant toute autre considération, ce, en particulier quand le canton connaît une crise de l'emploi sans précédent.

Outre son rôle social, l'Etat se doit de garantir l'équité envers TOUS ses travailleurs pour recevoir des salaires décents avec des statuts identiques pour chacun d'entre eux.

Ainsi, l'Etat qui actuellement engage des Frontaliers à moindre coût pour réduire la masse salariale de ses effectifs tout en exploitant en parallèle les chômeurs genevois devient forcément négrier et scélérat !

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

***Quel a été le salaire mensuel pour chacune des cinquante-trois personnes ayant travaillé à l'Office des Poursuites en 2009 ?***